OCM BANANE
LA RAISON DU PLUS FORT EST TOUJOURS LA MEILLEURE

Moins de trois ans après son entrée en vigueur, l'OCM banane voit se dresser de toutes parts des oppositions. Mais la pression n'est pas seulement du côté européen. Les pays latino-américains signataires de l'accord-cadre banane en 1994 sont de même étroitement surveillés par les Etats-Unis qui leur reprochent leur alliance avec le diable européen.

Après quelques semaines de calme sur le front politique bananier européen et mondial, avec le début de l'année reviennent les controverses. La France par la voix de son Premier Ministre, demande au Président de la Commission européenne de « rétablir un bon fonctionnement du marché ». Une réduction du contingent tarifaire supplémentaire attribué au titre de l'élargissement de l'UE et un contrôle plus strict des importations sont les deux solutions prônées par la France. Il est vrai que la situation a été catastrophique de nombreuses semaines durant sur le front des prix. Par cette prise de position au plus haut niveau de l'Etat, la France veut émettre un signe fort en direction (1) de ses producteurs et des producteurs ACP associés qu'elle veut rassurer, (2) de l'Allemagne qui ne désarme pas dans son combat contre l'OCM banane et (3) du reste du monde, américains et latino-américains, qui montrent certains signes d'hostilité envers l'organisation bananière européenne.

Il est vrai que de l'autre côté de l'Atlantique, les esprits s'échauffent. L'Equateur a l'intention de demander à l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC), organisation qu'il a rejointe le 21 janvier dernier, l'ouverture de consultations sur le fonctionnement de l'OCM banane (voir encadré). Le gouvernement équatorien a pour cible l'accord-cadre banane, annexé au traité final clôturant le cycle de négociations multilatérales de l'Uruguay (cf. *FruiTrop,* avril et mai 1995). Cette concession faite par l'UE à cinq pays, quatre exportateurs « dollar » (Colombie, Costa Rica, Nicaragua et Venezuela) et un ACP non traditionnel (République Dominicaine), n'est pas du goût de certains équatoriens.

Les Etats-Unis se félicitent du ton plus critique de l'Equateur à l'encontre du régime d'importation européen. Ils espèrent voir l'Equateur déposer de manière individuelle une demande de consultations auprès de l'OMC. Ou mieux encore, ils espèrent que l'Equateur s'associera à la demande qu'ils ont déposée au mois d'octobre dernier en compagnie du Mexique, du Honduras et du Guatemala.

Faire prévaloir la force sur la raison

Les Etats-Unis, au nom du gouvernement fédéral ou par sociétés multinationales interposées, se posent partout en défenseurs de leurs transnationales et en pourfendeurs du régime d'importation européen, - oh ! combien injuste et discriminant à leurs yeux !- Etats membres de l'UE, signataires ou non-signataires de l'accord-cadre, les pays ont du mal à résister aux pressions.

Le Trade Act américain et sa fameuse section 301 est très efficace pour intimider les pays commercialement incorrects. Les Etats-Unis ont joué de cette arme contre la Colombie et le Costa Rica. Les conclusions de cette procédure sont tombées début janvier : les politiques d'exportation bananière de ces deux pays sont discriminantes pour les entreprises américaines mais les Etats-Unis ne prendront pas, pour l'instant, de sanctions commerciales. Et pour cause, la Colombie, le 9 janvier, et le Costa Rica, le 6 janvier, ont signé avec les Etats-Unis et sous la pression, un mémorandum bananier. Le comportement des Etats-Unis est jugé très sévèrement par le Vice-Ministre costaricien du commerce extérieur et chef des négociations commerciales internationales. Il estime dans un article paru dans *La Nación* le 11 janvier dernier que l'attitude des Etats-Unis a été « depuis le début, un cas tout à fait singulier et, peut être, un des exemples les plus voyants, des actions entreprises pour faire prévaloir la force sur la raison ».

Certains diront que le texte signé n'a pas d'autre objectif que de faire un geste d'apaisement en direction des américains et que

l'essentiel, l'accord-cadre banane signé avec l'UE en 1994, est sauvé. D'autres pensent pourtant que les concessions sont de taille, et que cette carte de voeux, d'un genre tout à fait particulier, adressée à l'Union européenne est grave pour les tenants du marché unique bananier européen et pour les signataires eux-mêmes.

Même s'il manque parfois de cohérence, le texte du mémorandum a une qualité, la clarté des objectifs, fixés dans son article 1 : contraindre l'UE à promouvoir le plus tôt possible une organisation de marché basée sur les seules lois de l'offre et de la demande. L'avenir dira si ce texte doit avoir ou non des conséquences sur le futur de l'OCM banane. Les effets à court terme sur les politiques bananières des signataires sont, eux, plus probables. A titre d'exemple, les articles 4, 5 et 6 du mémorandum sont d'importantes concessions faites aux Etats-Unis. Le Costa Rica s'engage à modifier sur quelques points importants sa politique nationale bananière (réduction de la possibilité des nouveaux opérateurs à se développer, élimination de l'obligation pour les sociétés exportatrices de s'approvisionner en partie auprès des producteurs indépendants, etc.) et à ne rien modifier sans l'accord des Etats-Unis. Pour cela, la création d'un organisme de concertation est notamment prévue.

Chiquita en triomphateur

Les sociétés multinationales américaines, quant à elles, semblent avoir fait leur choix. En octobre dernier, Dole critiquait la démarche de son gouvernement alors que Chiquita l'appuie fortement et le fait savoir. Son président, Keith Lindner, s'est félicité des conclusions de la section 301 sur la politique bananière menée par le Costa Rica et la Colombie et affirme que cette décision « est le premier pas vers un démantèlement de ces politiques protectionnistes ».

L'UE est prévenue et rien n'arrêtera les opposants à l'OCM banane. Reste à savoir si, à l'intérieur de l'UE, la force d'opposition est assez puissante pour accompagner les manoeuvres américaines ou si, au contraire, la Commission européenne et les Etats membres feront jouer la solidarité et respecteront le droit communautaire.●

Denis Loeillet, CIRAD-FLHOR

OMC : LE GATT NOUVELLE FORMULE

L'accord GATT signé à Marrakech, le 15 avril 1994 a institué l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) qui vient en remplacement du GATT et dont il reprend tous les anciens accords. Cette nouvelle organisation va plus loin que le GATT dans le domaine du règlement des différends commerciaux. L'Organe de règlement des différends (ORD) a des pouvoirs étendus. En particulier, il peut contraindre les Etats membres à respecter les décisions prises au sein du conseil.

L'instruction des dossiers de plainte ou panel est une procédure longue et complexe. Elle débute obligatoirement par une demande de consultations bilatérales entre la partie plaignante et la partie accusée. Une période de discussions (Article 23) de 60 jours minimum s'ouvre alors.

Si les parties n'arrivent pas à s'entendre, le plaignant est en droit de déposer une demande de constitution d'un panel. Ce dernier est constitué d'experts internationaux (droit commercial, juriste, etc.) et assisté par le secrétariat du Conseil. L'instruction du dossier, à charge et à décharge, peut alors débuter. La procédure dure normalement plus de 6 mois avec des possibilités d'ajournement et de prolongation multiples. A la fin de cette période, les conclusions du panel sont remises à tous les membres de l'OMC réunis en Conseil (Dispute Settlement Body - DSB). Les conclusions sont automatiquement adoptées, sauf très rares exceptions. Un recours est alors encore possible auprès d'une cour d'appel qui n'a pas encore été saisie. Toutes les parties doivent se conformer aux conclusions du panel. La durée totale de l'exercice prend entre 9 et 12 mois.

Une place importante est laissée pour la conciliation. Sur un peu plus de 190 désaccords commerciaux instruits par l'ancien système GATT, dans seulement un quart des cas, la procédure a été poussée jusqu'à l'étape ultime de remise des conclusions.

Un peu plus de 120 pays sont actuellement membres de l'OMC et ce nombre ne cesse de s'accroître.